

09-2023 CONVENTION THEATRE et SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE

ENTRE :

La Commune de BARBASTE, représentée par Le Maire, Valérie TONIN,
sise 1, Allée Victor Hugo - 47230 BARBASTE - ☎ : 05.53.65.51.38 - ✉ : mairie.barbaste@orange.fr

ET :

La Communauté de Communes Albret Communauté, représenté(e) par le Président, Alain LORENZELLI
sise Place Aristide Briant - Centre Haussmann - 47600 NERAC

☎ : 05.53.97.55.97 - ✉ : contact@albretcommunaute.fr

Il est convenu ce qui suit :

La Commune de BARBASTE met à la disposition de la CC Albret Communauté au profit des Services Habitat et de l'Action Social dans le cadre d'un Ciné découverte avec projection de film

Le Théâtre Municipal et la Salle de Réunion de la Mairie de BARBASTE et tout le matériel et mobilier s'y trouvant :

- Le MARDI 17 OCTOBRE 2023 de 9H à 24H : dans le cadre de l'organisation d'une après-midi dédiée à la projection du film intitulé(e) « Vivement dimanche et tous les autres jours »

OBLIGATIONS de la CC Albret Communauté :

LES SALLES :

- Elle les prendra en l'état et s'engage à les rendre telle qu'elles lui auront été confiées
- toute dégradation constatée (mobilier, appareils techniques) lui sera facturée.

ASSURANCE

Elle contractera toutes les assurances nécessaires :

- à l'utilisation des salles,
- aux matériels qu'elle apportera,
- à tous les accidents qui pourraient survenir, aux personnes faisant partie des intervenants (comédiens, animateurs, techniciens,), aux spectateurs et aux matériels des salles.
- Elle fournira une attestation d'assurance en cours de validité qui sera jointe à l'acceptation signée de cette convention.

SECURITE

Pour un spectacle un agent diplômé de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SSIAP), est obligatoire. A défaut de présence d'un agent SSIAP, à l'ouverture des portes, l'entrée de la salle ne sera pas ouverte au public. Pour les représentations théâtrales faisant l'objet de cette convention, l'agent SSIAP sera fourni par : la CC Albret Communauté

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les salles sont mises à la disposition de la CC Albret Communauté aux conditions suivantes : conformément à la délibération N°43/2022 du 15/11/2022 du Conseil Municipal :

- Location des Salles (Théâtre et salle de Réunion) = Gratuité
- Participation aux frais de fonctionnement du THEATRE seulement = 50 € de chauffage / par jour d'utilisation le cas échéant si usage.

DROITS LIÉS AUX SPECTACLES

Déclaration et règlement des droits liés aux spectacles (SACEM/SACD/ou autres organismes) : effectués par : la CC Albret Communauté

AUTRES POINTS

- Réservation des places : la CC Albret Communauté
Billetterie : la CC Albret Communauté
Régie technique : la CC Albret Communauté

Fait à BARBASTE, le 02 OCTOBRE 2023
Le Maire,
Valérie TONIN

Fait à, le
Pour :
M. Mme.....



Le Président
M. Alain LORENZELLI
Par délégation,
le 1^{er} vice-président
Francis MALISANI

10 OCT. 2023

